

Bulletin officiel n° 5214 du 30 rabii I 1425 (20 mai 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 623-04 du 18 moharrem 1425 (10 mars 2004) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited" et "Taurus Oil AB", conclu le 24 hija 1424 (17 février 2004) entre ledit Office et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited", "Taurus Oil AB" et "Petronas Carigali Overseas Sdn. Bhd".

Le ministre de l'énergie et des mines, Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 joumada I 1414 (3 novembre 1993), pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 895-01 du 18 moharrem 1422 (13 avril 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited" et "Taurus Oil AB" pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Tiznit Offshore", comprenant trois permis de recherche dénommés "Tiznit Offshore I, Tiznit Offshore II et Tiznit Offshore III" ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 733-02 du 28 hija 1422 (13 mars 2002) approuvant l'avenant n° 1 audit accord pétrolier, conclu le 4 chaoual 1422 (20 décembre 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited" "Taurus Oil AB" et "Petronas Carigali Overseas Sdn. Bhd" ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et de mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2268-03 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc et les sociétés "Energy Africa

Morocco Limited" et "Taurus Oil AB", conclu le 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre ledit office et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited", "Taurus Oil AB" et "Petronas Carigali Overseas Sdn. Bhd" ;

Vu l'avenant n° 3 audit accord pétrolier, conclu le 24 hija 1424 (17 février 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited", "Taurus Oil AB" et "Petronas Carigali Overseas Sdn. Bhd",

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté conjoint, l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited" et "Taurus Oil AB", conclu le 24 hija 1424 (17 février 2004) entre ledit Office et les sociétés "Energy Africa Morocco Limited", "Taurus Oil AB" et "Petronas Carigali Overseas Sdn. Bhd", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Tiznit Offshore", comprenant trois permis de recherche dénommés "Tiznit Offshore I, Tiznit Offshore II et Tiznit Offshore III".

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 18 moharrem 1425 (10 mars 2004).

Le ministre de l'énergie et des mines, Mohammed Boutaleb.

Le ministre des finances et de la privatisation, Fathallah Oualalou.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du "Bulletin officiel" n° 5213 du 27 rabii I 1425 (17 mai 2004).